



Référence : BPL/0015/CTR

Révision 5 du 18/12/2004

DECLARATION ET ENREGISTREMENT D'UN STAGE D'ENCADREMENT MF1

Acceptation, le 18 décembre 2004
Par le Président de la CTR BPL, Claude OLLIVIER

Destinataires

*Tous délégués départementaux à la CTR
Responsables communication de la CTR
Instructeurs du collège régional*

1 Objet du document

Ce document précise les modalités de déclaration des stages d'encadrement MF 1 auprès de la CTR.

2 Documents de référence

2.1 Documents de référence externes

Arrêté du 22 juin 1998 (modifié le 28 août 2000) relatif aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités subaquatiques sportives et de loisirs en plongées autonome à l'air.

2.2 Documents de référence internes

Livret Pédagogique
Manuel du Moniteur
CTN info n°43 juillet - août 2001 – Subaqua n° 177
CTN info n°44 septembre - octobre 2001 – Subaqua n° 178
CTN info n°46 janvier - février 2002 – Subaqua n° 180
Liste des sigles BPL (BPL/0004/GEN)



3 Déclaration d'un stage pédagogique

Les modalités pour effectuer cette déclaration et son enregistrement font l'objet du logigramme en annexe 1. Un spécimen du formulaire à utiliser est présenté en annexe 2. Les modèles d'accusé de réception sont en annexe 3 et 4.

Les formulaires nécessaires sont diffusés aux utilisateurs et disponibles auprès du secrétariat régional, ainsi que sur le site Internet de la CTR BPL à l'adresse suivante : <http://www.ctrbpl.org/index.html>

4 Enregistrement des déclarations – Prise d'effet

En application de l'arrêté du 22/06/98 (modifié le 28/08/00) cité ci-dessus, les prérogatives dédiées à un stagiaire pédagogique ne sont légalement acquises qu'à partir du moment où ce stagiaire a effectué un stage initial:

- la date d'effet de ce statut est la date de fin du stage initial
- le document légal permettant de justifier de la participation à un stage initial est le livret pédagogique validé par le représentant CTR lors de ce stage
- un numéro de déclaration géré par la CTR doit être inscrit sur ce livret pédagogique. Le représentant CTR indiquera au stagiaire l'adresse du site de la CTR afin qu'il puisse vérifier que son inscription a bien été effectuée auprès de la CTR.

La récupération du numéro de déclaration doit être effectuée par le représentant CTR en début de stage initial auprès du secrétariat régional afin de le porter sur le livret pédagogique avant la fin de ce stage par l'un des moyens de communication suivants :

- téléphone : **02.97.37.51.51**
- messagerie électronique : cibpl.ffessm@wanadoo.fr

A la fin du stage initial, le représentant CTR du stage initial envoie au secrétariat régional la liste des participants par l'intermédiaire du formulaire adéquat. Il existe 2 formats possibles :

- l'un en annexe 2 du présent document au format « traitement de texte ». L'utilisation de ce format implique l'envoi du document par voie postale à :

CTR Bretagne et Pays de la Loire
39 rue de la Villeneuve
56100 LORIENT

- l'autre en fichier joint au format « tableur ». L'utilisation de ce format implique l'envoi du document par messagerie électronique à cibpl.ffessm@wanadoo.fr

Les journées d'encadrement nécessaires à la présentation de l'examen sont comptabilisées à partir de la date fin du stage initial.

Pour rappel, le stage initial est composé des UC n°1, 2 et 3 tel que défini dans le Manuel du Moniteur.

Les informations indiquées dans les déclarations sont enregistrées dans une base informatique gérée par le Président de la CTR ou la personne ayant reçu délégation. Cette base est dupliquée, pour sauvegarde, au secrétariat de la CTR.

Lorsque l'enregistrement dans la base informatique est réalisé, le Président de la CTR ou la personne ayant reçu délégation envoie un accusé de réception au représentant CTR du stage initial soit par voie postale, soit par messagerie électronique (voir modèles en annexe 3 et 4). Pour ce faire, le représentant CTR du stage initial aura spécifié sur le document de déclaration (bordereau ½) l'une ou l'autre des adresses. Si cette information n'est pas mentionnée, il n'y aura pas d'accusé de réception produit.

Enfin, une extraction de cette base est faite et mise en ligne sur le site Internet de la CTR:
<http://www.ctrbpl.org/index.html> contenant les noms des stagiaires en cours de stage pédagogique.

Informations importantes

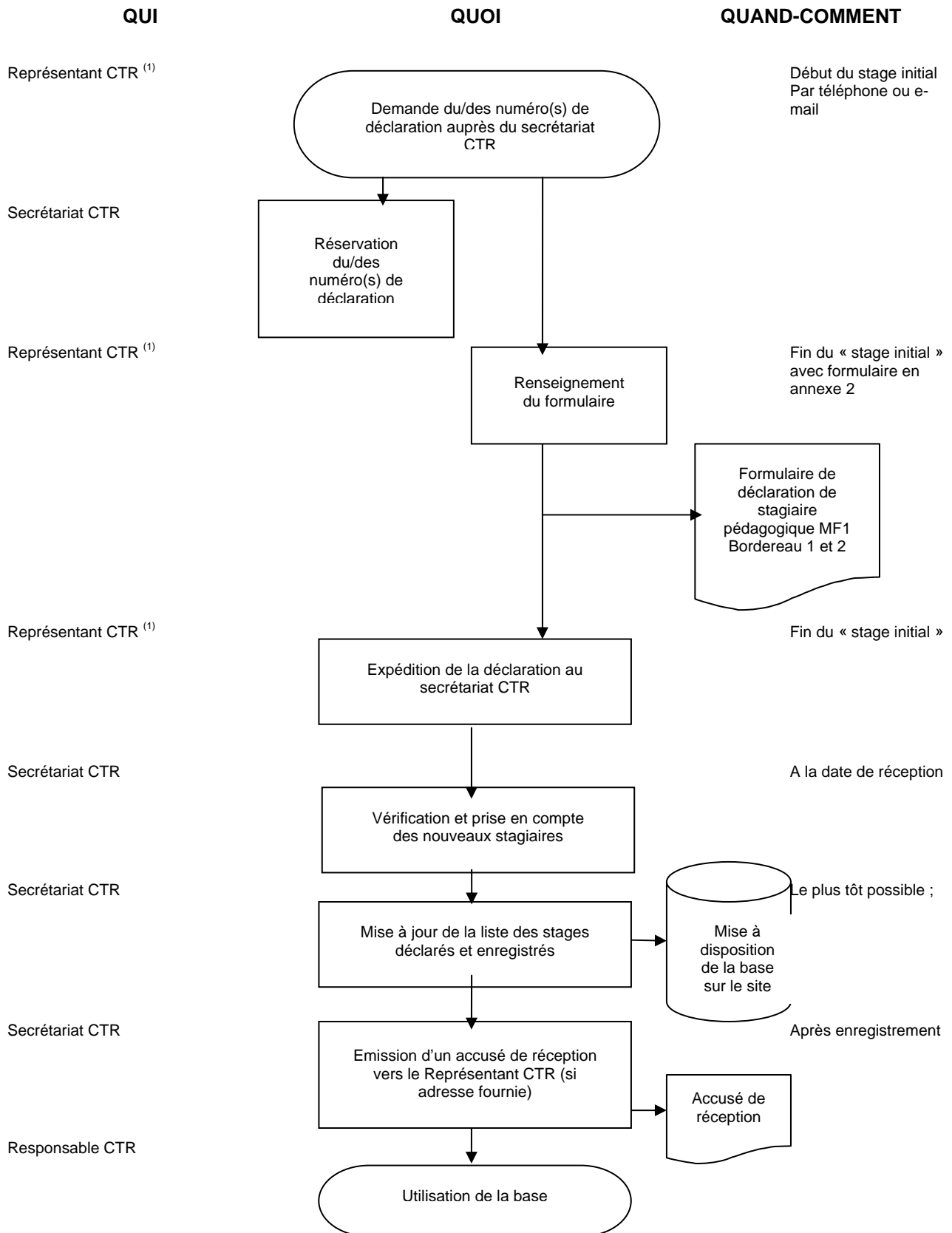
La CTR attire l'attention des stagiaires et des cadres deuxième degré sur les risques pénaux sévères qu'ils encourent en cas d'accident mettant en cause un stagiaire pédagogique non effectivement enregistré et assurant l'encadrement d'une séance technique.

La CTR rappelle que les prérogatives d'un stagiaire pédagogique sont légalement reconnues lorsque la situation de stage pédagogique est effectivement enregistrée par la CTR (numéro de déclaration).

La CTR confirme que le statut de stagiaire pédagogique ne peut être obtenu qu'à la suite d'une participation à un stage initial.



Logigramme de déclaration d'un stage pédagogique MF1



(1) il s'agit du Représentant CTR du stage initial



Informations générales...

Identité civile du représentant CTR du « stage Initial »

Nom :

Prénom :

Adresse

Code Postal :

Ville :

Signature du représentant CTR

Adresse de messagerie électronique :

N° téléphone (facultatif) :

Information sur le « stage initial »

Date de début :

Date de fin :

Lieu :

Nombre de stagiaires déclarés (via le bordereau 2/2) :

Avertissement : pour recevoir l'accusé de réception produit par le Président de la CTR ou la personne ayant reçu délégation, l'une des 2 adresses, postale ou électronique est obligatoire.

Cette déclaration est à renvoyer à
A la fin du stage initial

CTR Bretagne et Pays de la Loire
39 rue de la Villeneuve
56100 LORIENT

tél : 02.97.37.51.51

Partie réservée au Président de la CTR ou au Responsable ayant reçu délégation

Date de réception :

Enregistrement n° :

Nombre de stagiaires :



2

Formulaire de déclaration de stagiaire pédagogique MF1 à la suite d'un stage initial

Bordereau n°2/2

Possibilité d'inscrire 2 stagiaires par page

N° d'enregistrement : Nom :
Adresse**Identité civile du stagiaire**

Prénom :

Code Postal :
N° téléphones (facultatif) :

Ville :

Identité fédérale du stagiaire

Nom du Club :

N° du Club :

N° de Licence :

N° Niveau IV :

Pré-requis du stagiaire (niveau IV)

Date de délivrance :

Lieu de délivrance :

N° d'enregistrement : Nom :
Adresse**Identité civile du stagiaire**

Prénom :

Code Postal :
N° téléphones (facultatif) :

Ville :

Identité fédérale du stagiaire

Nom du Club :

N° du Club :

N° de Licence :

N° Niveau IV :

Pré-requis du stagiaire (niveau IV)

Date de délivrance :

Lieu de délivrance :

La déclaration au titre de stagiaire pédagogique implique un enregistrement dans une base informatique.

Accusé de réception d'enregistrement d'un stage initial
Moniteur Fédéral 1^{er} degré

La Commission Technique Régionale Bretagne/Pays de la Loire a bien pris en compte les stagiaires pédagogiques mentionnés ci-après, ayant suivi le stage initial qui s'est déroulé

Du :

Au :

A :

Sous la responsabilité de :

N° d'enregistrement	Nom	Prénom

Pour le Président de la CTR

Annexe 4 : modèle d'accusé de réception, format messagerie électronique

Accusé de réception d'enregistrement d'un stage initial Moniteur Fédéral 1^{er} degré.

La Commission Technique Régionale Bretagne/Pays de la Loire a bien pris en compte les stagiaires pédagogiques mentionnés ci-après, ayant suivi le stage initial qui s'est déroulé

Du :

Au :

A :

Sous la responsabilité de :

N° d'enregistrement	Nom	Prénom

Pour le Président de la CTR